

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 6 avril 2009 – 21 h 15

Etaient présents : M. THOMAS, M. GUINY, Mme METZ, MM. GUILLOU, BARBER, LAUBE, PIEKARSKI, PINET, AUDIGNON, MORIER. Mme RABAH

Pouvoir de Mme SPILLEMAECKER à M. GUILLOU

Absents: MM. BRIMONT, ZIEMINSKI, EUZET

Secrétaire de séance : Madame METZ

Après lecture du compte rendu du précédent conseil, et après que M. le Maire ait demandé s'il y avait des observations, M. GUILLOU se manifeste et donne lecture d'une annotation que lui a remise Mme SPILLEMAECKER.

Celle-ci concerne les subventions votées lors de la précédente réunion du conseil municipal et qui n'ont pas été mentionnées sur le compte-rendu de M. GUINY, secrétaire de séance. Après cette remarque, le compte-rendu est approuvé et signé par l'assemblée à l'unanimité.

RECTIFICATIF

Lors du précédent compte-rendu de séance du conseil municipal, le montant octroyé pour les subventions 2009 n'avait pas été indiqué. Il a été voté à hauteur de : 4.289,92€

REMARQUE D'UN ADMINISTRÉ

M. le Maire nous informe qu'un administré lui avait dit que les annotations de M. Guiny portées sur le compte rendu de séance du conseil municipal devaient être signées.

Etant incertain sur la législation dans ce domaine, M. le Maire prend les renseignements nécessaires et tient le conseil municipal informé.

VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA

Monsieur le Maire explique que la Préfecture nous a adressé une note concernant le plan de relance de l'économie et notamment le versement anticipé des attributions de fonds de compensation pour la TVA.

Le taux de remboursement de la TVA est fixé à 15,482% applicable uniquement sur les dépenses d'investissement. Afin de souscrire à ce remboursement anticipé, il est nécessaire de prendre une délibération.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

Pas de questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.